

Amérique latine; 3) la présentation par les États-Unis et l'Union soviétique de projets de traités sur la non-prolifération des armes nucléaires, lors de la réunion du Comité des dix-huit puissances sur le désarmement, à Genève, le 24 août . . .

La conclusion d'un traité sur la non-prolifération des armes nucléaires est à la fois vitale, urgente et d'importance primordiale. J'exhorte cette Assemblée à faire passer dans la pratique sous forme de traité, au plus tôt, les résultats de plus de deux ans de discussions. Ce traité n'est peut-être pas une mesure destinée à amener le désarmement nucléaire; mais il constituera une étape vitale vers le contrôle des armes, condition préalable au désarmement nucléaire et au désarmement général. Il permettra de prévenir une nouvelle course aux armements nucléaires, de diminuer grandement les dangers de guerre nucléaire et de créer des conditions incitant les puissances nucléaires à s'attaquer au problème de la réduction de leur arsenal nucléaire. Loin de consacrer un monopole d'armes nucléaires, ce traité donnera naissance à une pression internationale qui continuera de s'exercer sur les puissances nucléaires elles-mêmes pour les amener à prendre de nouvelles mesures de contrôle des armes nucléaires.

. . . Nous devrions recevoir d'ici deux à trois semaines le rapport du secrétaire général sur les armes nucléaires. Un tel rapport, fruit de connaissances profondes et d'une longue expérience, doit retenir l'attention de tous les États membres et de tous les peuples qui souhaitent voir se développer de façon rationnelle un état de stabilité dans le monde.

Mon Gouvernement appuie le droit de tous les États à prendre les mesures qui s'imposent pour assurer leur propre défense, mais nous demandons à ceux qui fournissent et à ceux qui reçoivent ces armes de ne le faire qu'avec modération pour éviter que le déséquilibre dans l'armement ne favorise la naissance de nouveaux conflits dans une région ou une autre. Les États-Unis ont proposé récemment que l'on tienne un registre de tous les envois d'armes au Moyen-Orient. Le Canada croit que cette proposition est à la fois pratique, constructive et utile, et que les Nations Unies devraient offrir leurs bons offices pour qu'elle soit mise en pratique. Nous osons espérer que les principaux fournisseurs d'armes à cette région l'étudieront sérieusement.

J'aimerais maintenant parler d'une mesure spécifique de contrôle des armes qui, on croyait pouvoir l'espérer, devait permettre aux puissances nucléaires de parvenir à une entente dans un avenir rapproché. Il y a quelques mois, les États-Unis ont proposé à l'Union soviétique d'engager des pourparlers destinés à limiter les systèmes d'armes nucléaires stratégiques offensives et défensives, et surtout le développement de systèmes de missiles anti-missiles. Les discussions n'ont pas encore commencé et nous croyons comprendre que l'Union soviétique n'a pas donné suite aux efforts des États-Unis pour faire démarrer les pourparlers, et continue à mettre au point une défense anti-missiles pour Moscou. Les États-Unis ont annoncé récemment leur intention de se doter d'un armement léger et limité de défense contre la menace nucléaire que pourrait constituer la Chine au début des années 1970.